



a chronique **Ovine**

Semaine 36 du 6 septembre 2019

Bois ou paille pour la litière des brebis ?



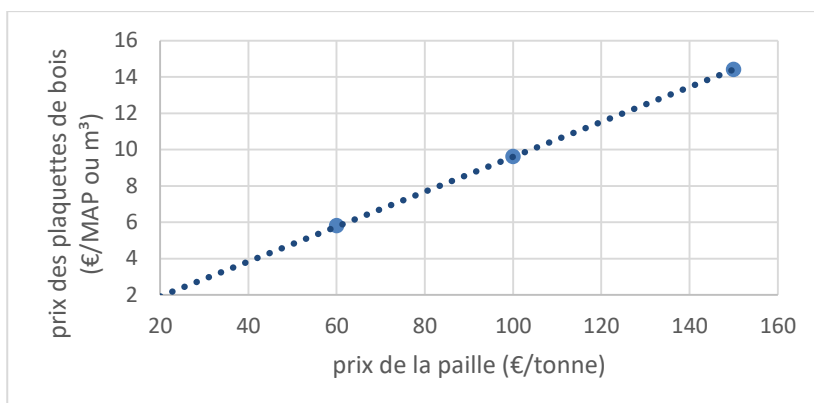
Utiliser des plaquettes de bois en remplacement partiel ou total de la paille pour la litière des brebis et des agneaux est tout à fait possible. Pour un même niveau de propreté de la litière, l'ajout de plaquettes est deux fois moins fréquent que le paillage. Toutefois, les quantités étalées au final sont beaucoup plus importantes. Ainsi, sous-couche comprise, il faut compter 280 kg de plaquettes de bois, soit environ 1 MAP (mètre cube apparent) en équivalence à 100 kg de paille. Ce ratio est le même pour les brebis et les

agneaux sevrés.

Une autre valorisation du bois de l'exploitation

Le prix d'intérêt des plaquettes de bois est exclusivement lié à celui du prix de la paille (graphe). Lorsque le cours de la paille est élevé, l'utilisation du bois de l'exploitation et, dans une moindre mesure l'achat de plaquettes de bois, peuvent s'envisager. Par exemple, pour un prix de la paille de 100 € la tonne, les plaquettes de bois sont plus intéressantes en dessous de 9,5 € le MAP (Mètre Cube Apparent). Le mode d'emploi de ce nouveau type de litière est disponible sur www.idele.fr, rubrique réseaux et partenariat/CIIRPO et www.inn-ovin.fr. Une journée technique est également organisée dans le Puy de Dôme le 10 octobre. Si vous êtes intéressé, contacter laurence.sagot@idele.fr.

Graphe. Un intérêt économique lorsque le prix de la paille est élevé



Source : CIIRPO¹

¹Cette étude est pilotée par le CIIRPO et financée par le FNADT et la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la convention interrégionale du Massif-Central

Photo 36-2019 : prévoir 280 kg de plaquettes pour remplacer 100 kg de paille

CP : CIIRPO

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)